

Charte Ethique Systemerel

Le respect d'un comportement responsable et éthique de la part des dirigeants et des collaborateurs est un engagement fort de Systemerel.

La charte éthique de Systemerel définit les règles et valeurs fondamentales que Systemerel s'engage à respecter dans les différents domaines cités dans la charte ci-présente.

Systemerel incite tous ses collaborateurs à prendre connaissance du contenu de cette charte et à l'appliquer dans leurs activités quotidiennes.

Droits de l'homme

Systemerel respecte les principes issus de la Déclaration Universelle des droits de l'homme des Nations Unies.

Normes du travail

Systemerel se conforme à la législation française et européenne en matière de droit du travail, et s'engage à appliquer les principes découlant des principales conventions internationales, notamment :

- la convention N°14 de l'OIT (Organisation internationale du travail) garantissant un repos hebdomadaire de vingt-quatre heures consécutives,
- les conventions N°29 et N°105 de l'OIT interdisant le recours au travail forcé,
- les conventions N°138 et N°182 de l'OIT relatives à l'abolition du travail des enfants et à l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail.

De plus, Systemerel s'engage à :

- ne pas avoir recours à l'emploi d'un étranger démuné d'un titre de travail, à la traite d'êtres humains ou au trafic de main-d'œuvre étrangère,

- veiller à l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi, qui suppose d'éviter toute discrimination pour des motifs d'origine ethnique, de mœurs, de sexe, d'âge, d'appartenance syndicale, d'opinions politiques ou religieuses des individus,
- favoriser l'accès au travail des travailleurs handicapés,
- permettre le développement du dialogue social et de la négociation collective en favorisant la liberté d'expression et d'association des travailleurs,
- respecter les dispositions légales applicables en matière de salaire minimum,
- mettre en œuvre un système de protection de la santé dans le cadre des exigences réglementaires applicables,
- assurer à ses salariés un cadre de travail sûr et sain,
- respecter les dispositions légales applicables en matière de licenciement.

Santé et sécurité du travail

- Systemerel veille à ce que son activité ne nuise pas à la santé et à la sécurité de son personnel, des populations locales et des utilisateurs de ses produits.
- Systemerel se montre proactif sur les questions de santé et de sécurité. Les risques liés à son activité sont identifiés et évalués. Elle prend toutes mesures utiles pour limiter ces risques, voire les éliminer autant que possible.
- Systemerel évite l'utilisation de substances dangereuses pour la santé et la sécurité de ses collaborateurs.

Environnement

Systemerel met en oeuvre des mesures visant à respecter l'environnement et s'engage à :

- se conformer aux réglementations applicables en matière d'environnement,
- limiter l'impact de ses activités sur l'environnement, notamment en réduisant sa consommation d'énergie et de ressources naturelles ainsi que sa production de déchets, et en maîtrisant les émissions et les nuisances de quelque nature que ce soit,
- prévenir et limiter les risques environnementaux de ses activités et produits (substances dangereuses, rayonnements ...), y compris les risques santé & environnement,

- veiller à sensibiliser et former l'ensemble de son personnel aux actions engagées en faveur de l'environnement.

Gouvernance d'entreprise

Systemerel s'attache à exercer ses activités dans le respect des principes d'une bonne gouvernance, à optimiser ses moyens de maîtrise des risques et de contrôle interne, à communiquer une information claire et fiable sur ses situations financières, ses orientations stratégiques et sa politique de management.

Prévention de la corruption

Systemerel ne doit pas, directement ou indirectement, offrir, promettre, accorder, solliciter ou accepter des paiements illicites ou d'autres avantages indus en vue d'obtenir, de conserver ou d'octroyer un marché.

Ces dispositions s'appliquent aux agents publics et aux salariés de ses partenaires privés.

Concurrence

Systemerel se conforme à toutes les lois et réglementations en matière de droit de la concurrence.

Blanchiment d'argent

Systemerel se conforme à toutes les lois et réglementation en matière de blanchiment d'argent. Systemerel n'est impliquée dans aucune pratique de blanchiment d'argent et n'apporte pas son soutien à ce type de pratique.

Conflit d'intérêts

Systemerel identifie et évite les situations où il existe un conflit d'intérêt réel ou potentiel qui pourrait affecter les actions ou décisions professionnelles de ses collaborateurs, de ceux de ses clients ou de ses fournisseurs.

Dernière mise à jour : le 26/05/2026